

Mise en œuvre du didacticiel sur le conseil RH aux services

Synthèse des travaux du Groupe 2

Préambule

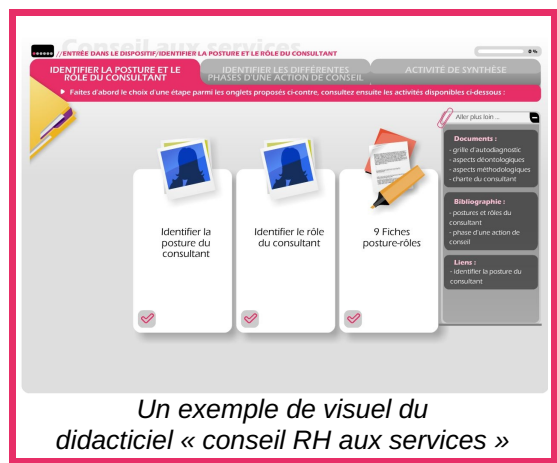
Dans le cadre des rencontres 2011 de la e-formation organisées par l'ENTE d'Aix-en-Provence avec la collaboration du CEDIP, l'après-midi du 29 novembre était consacré à un travail collectif autour de la mise en œuvre d'actions de e-formation. Deux sous-groupe se sont plus particulièrement intéressés aux aspects pédagogiques, tandis qu'un 3ème s'est centré sur l'utilisation de la plateforme de formation du ministère (Syfadis). (voir encadré)

Le groupe 2 était consacré au didacticiel conseil RH aux services. Compte tenu du temps effectivement disponible pour le travail en sous-groupe (environ 1 heure), la réflexion a porté sur les conseils et préconisations à prendre en compte pour mettre en œuvre un tel outil d'e-formation.

Ces conseils portent sur 3 axes :

- le cadre général d'utilisation du dispositif ;
- l'accompagnement pédagogique (selon l'acceptation du « rôle B » de la nomenclature proposée par l'ENTE);
- le type de parcours à privilégier pour une première mise en œuvre destinée à servir d'expérience pilote.

Cadre général d'utilisation



Les groupes avaient pour consigne de s'appuyer sur quelques questions-clés :

1. Quelle organisation optimale pour assurer la maîtrise d'œuvre d'une e-formation dont la ressource existe ?

- Quels sous-processus clés mettre en œuvre autour de l'accompagnement en e-formation ?

GR 1 & 2 :

- Rôle de la maîtrise d'œuvre ;
- identification, organisation et gestion du vivier de tuteurs (formation, animation, gestion, rémunération ...);
- Quel mode de calcul des temps de formation en e-formation (pour les apprenants, les tuteurs, les formateurs, les chefs de projet formation, les gestionnaires...)?
- Quels indicateurs pour l'évaluation d'une action d'e-formation ?

GR 3 :

- organisation autour de la plate-forme ;
- rôle et possibilités laissées à chaque acteur.

2. Quelle organisation optimale pour assurer l'actualisation et la mise à jour des ressources ?

- GR 1 : Coordination et mise en œuvre de la mise à jour : pilotage des experts ;
- GR3 : Quelles possibilités techniques offertes pour un travail commun des experts chargés de l'actualisation et amélioration de la ressource

Le dispositif permet différentes utilisations :

- le didacticiel conseil RH aux services a été conçu pour une utilisation dans le cadre de la professionnalisation des nouveaux conseillers RH, en CVRH principalement, mais aussi en administration centrale, dans le RST (experts consultants des CETE...) ou en service (DREAL...);
- pour autant, il peut parfaitement convenir à d'autres usages, comme l'animation d'une équipe-conseil.

Accompagnement pédagogique

Tel qu'il existe aujourd'hui, le dispositif n'a pas prescrit un type spécifique d'accompagnement : les modalités envisageables sont donc assez ouvertes. Plusieurs questions ont été débattues à ce sujet :

- **Le tuteur doit-il être un membre de l'entourage professionnel de l'apprenant** (voire son supérieur hiérarchique direct) ?
Réponse : cette situation n'apparaît pas souhaitable, en raison du type de retour que le tuteur peut être conduit à formuler : il peut par exemple s'avérer délicat pour un tel intervenant d'exprimer des points de vue critiques par rapport aux réponses de l'apprenant. Par contre, la réponse est oui pour ce qui concerne un accompagnement visant à l'intégration professionnelle de l'apprenant dans sa structure d'emploi.
- **Comment mesurer l'investissement nécessaire en temps de tutorat ?**
Le débat conduit à exprimer les points de vue suivants :
 - il est indispensable de définir au mieux ce temps, notamment pour éviter le sur-investissement ;
 - une mise en œuvre « pilote » pourra justement permettre d'approcher ce type de paramètre et de repérer les éléments significatifs à prescrire pour l'accompagnement ;
 - la formation des tuteurs constitue un aspect-clé de la mise en œuvre du dispositif : il est impératif de garantir l'homogénéité des réponses apportées par les tuteurs. La formalisation d'une charte de tutorat est préconisée.

TYPE DE PARCOURS À PRIVILÉGIER

Le didacticiel conseil RH aux services est conçu pour une utilisation individualisée. Les apprenants peuvent donc théoriquement utiliser cette ressource de façon individuelle.

Pour le groupe, il apparaît que cette option n'est pas souhaitable lors d'une première expérimentation. L'utilisation du dispositif selon un protocole collectif permettrait au contraire de tirer parti de plusieurs caractéristiques :

- mise en œuvre d'échanges entre apprenants, et entre apprenants et tuteur(s)
- gestion d'un calendrier cohérent pour l'expérience pilote ;
- expérimentation de l'ensemble des contenus dans un protocole organisé.

De plus, ce mode de diffusion permettrait d'organiser l'action en l'articulant avec la formation nationale mise en œuvre pour les conseillers des CVRH, actuellement en cours de montage.

CONCLUSION

L'ensemble de ces considérations porte sur la mise en œuvre initiale du dispositif. Les enseignements qui pourront ainsi en être tirés permettront d'envisager les autres options évoquées.